

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 avril 2024

Absents excusés : Anaïs CHARPY (pouvoir à Marc FAIVRE), Louise FAINDT (pouvoir à Dominique PERRIER), Adrien MOREL et Damien TALLANDIER.

Absents non excusés : Maryline BORDY, Vicky ESTUR, Laurence-Isabelle LOUYS et Christine PUGIN.

Secrétaire de séance : Marc FAIVRE.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 18h45.

I – Approbation du compte-rendu du 11 avril 2024 : à l'unanimité

II – Election d'adjoint ou réduction du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que Madame Dominique PERRIER, par courrier adressé à Monsieur le sous-préfet de Pontarlier, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjointe au maire. Sa démission est effective à compter du 23 avril 2024, date d'acceptation par Monsieur le préfet.

Monsieur le maire remercie Madame Dominique PERRIER pour les services rendus à la commune en tant qu'adjointe.

Vu la délibération 2023_12_01 du 7 décembre 2023 fixant à quatre le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération du 8 octobre 2020 relative à l'élection des adjoints au maire ;

Vu l'arrêté municipal du 7 décembre 2023 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints ;

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée à compter du 23 avril 2024 par Monsieur le préfet par courrier reçu ce même jour ;

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de un adjoint ;

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue ;

Après en avoir délibéré,

- Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le quatrième rang (troisième adjoint),
- Procède à la désignation du troisième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue ;

Est candidat : Marie-José POUYET

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 11

Mme Marie-José POUYET a obtenu 14 voix.

Mme Marie-José POUYET est désignée en qualité de troisième adjointe au maire d'Etalans.

Délibération 2024_04_20

III – Indemnité de fonction nouveau(x) élu(s)

Vu la délibération du 8 octobre 2020 fixant le montant des indemnités de fonctions aux adjoints au maire et conseillers délégués ;

Monsieur le Maire propose que Marie-José POUYET en tant que 3^{ème} adjointe bénéficie des mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire.

Hors la présence de Marie-José, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par vote à main levée (14 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention) et avec effet à compter de ce jour :

- De fixer le montant de l'indemnité de fonction de la troisième adjointe, aux taux de 12.86 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, conformément à l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2024_04_21

IV – Questions et informations diverses

➤ Prochaine réunion de Conseil : jeudi 16 mai 2024 à 20h00 à l'espace socio-culturel.

Le Maire
Paul RUCHET

Le secrétaire de séance
Marc FAIVRE

Liste des délibérations
2024_04_20 : Election adjoint ou réduction du nombre d'adjoints 2024_04_21 : Indemnité de fonction nouveau(x) élu(s)